

Demande de report d'échéances de cotisations

En raison de la crise sanitaire actuelle, vous rencontrez des difficultés au niveau de votre trésorerie. Parmi tous les dispositifs d'accompagnement, la MSA vous propose de demander un report de vos échéances de cotisations. Pour en bénéficier, complétez et renvoyez par mail le formulaire ci-dessous :

- vous devez effectuer une seule demande par entreprise (Siren) quel que soit votre nombre d'établissements (Siret) ;
- votre demande concerne tout ou partie des cotisations dues. Elle doit être motivée et vous devez indiquer les démarches engagées par votre entreprise pour éviter ou minimiser ce report (demande de Prêt garanti par l'État notamment) ;
- cette demande vaut pour l'ensemble des cotisations légales ou conventionnelles que vous versez à la MSA (retraite complémentaire, prévoyance, formation...);
- les modalités de règlement suite à ce report de votre échéance vous seront précisées ultérieurement.

À l'attention des groupes ou entreprises de plus de 5 000 salariés ou dont le chiffre d'affaires annuel consolidé est supérieur à 1,5 Md€ : en renseignant ce formulaire, vous vous engagez à ne pas verser de dividende ni à procéder de rachat d'actions en 2020, et vous certifiez ne pas avoir votre siège fiscal ou de filiale sans substance économique dans un État ou territoire non coopératif en matière fiscale.

Sauf réponse négative de votre MSA dans un délai de 48 heures, votre demande de report de paiement est acceptée et vous ne recevrez pas de courriel d'acceptation de votre demande. Dans tous les cas, transmettez votre DSN à la date d'échéance habituelle.

VOTRE ENTREPRISE

- Nom ou raison sociale :
- Numéro de Siren :
- Numéro de téléphone (fixe ou portable) :
- Votre adresse e-mail :

COTISATIONS CONCERNÉES

- Cotisations patronales
- Cotisations salariales et patronales

Nous vous remercions de motiver votre demande de report (date de fermeture administrative, date de la demande du prêt garanti par l'État - PGE...)

.....

Je certifie sur l'honneur que les informations transmises sont exactes.

**Une fois rempli, ce formulaire est à adresser à votre MSA à l'adresse mail suivante :
contentieux.blf@portesdebretagne.msa.fr**